



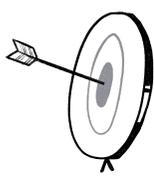
PLAN MINISTÉRIEL POUR LA TRANQUILLITÉ SCOLAIRE

NOTE DE SERVICE DU 4-12-2024

Le bien-être et le climat scolaire jouent un rôle central dans la réussite éducative.

Un environnement scolaire serein favorise :

- les apprentissages
- l'épanouissement des élèves et des personnels



3 PRIORITÉS

APAISER
PROTÉGER
RESPONSABILISER

01

02

03

04

05

Sécuriser les établissements scolaires

Protéger les personnels et les élèves

Apaiser le climat scolaire

Responsabiliser les élèves et leurs familles

Pilotage académique et départemental du plan

01

SÉCURISER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Renforcer les moyens de sécurisation des écoles

- Les crédits existants seront mobilisés pour des écoles recensées prioritaires
- Liens renforcés avec les préfetures et les collectivités territoriales

Garantir la mise en oeuvre des protocoles de sécurité des établissements

Veiller à :

- bien désigner les référents police et gendarmerie, correspondants de proximité des directeurs
- l'application stricte de la posture Vigipirate en vigueur
- la mise à jour des PPMS + réalisation de 2 exercices par an avant les vacances d'hiver + donner aux FSI un accès direct aux PPMS
- aux diagnostics de sécurité par les forces de sécurité prioritairement pour les établissements jugés les plus exposés
- la sécurité passive (barrière, portail, clôture...)

02

PROTÉGER LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Aucune violence, menace, pression ou contestation n'a sa place à l'École de la République. Chaque incident doit être signalé sans délai à l'autorité hiérarchique, via l'application Fait établissement.

Répondre de manière systématique, ferme et adaptée aux menaces et atteintes graves

En cas d'atteinte grave :

- Signaler la situation : selon la gravité, et à la demande de l'IEN, rédiger un fait établissement
- Prendre des mesures de protection, y compris en lien avec la police et la gendarmerie
- Accompagner et suivre les victimes sur la durée, y compris pour l'accompagnement pédagogique
- Apaiser l'ensemble de la communauté éducative avec des actions collectives spécifiques
- Engager des procédures disciplinaires rapides, fermes et adaptées

A chaque fois qu'un personnel est agressé ou menacé dans l'exercice de ses fonctions :

- **Octroi immédiat de la protection fonctionnelle**
- Saisine du procureur de la République sur le fondement de l'article 40
- Demande immédiate de retrait des contenus (signalement Pharos) qui ciblent les personnels sur les réseaux sociaux

Créer des pôles d'accompagnement et de soutien aux personnels victimes de violence dans chaque académie, en lien avec la DSDEN

03

APAISER LE CLIMAT SCOLAIRE



Veiller à ce que les projets d'école comportent un volet relatif à la qualité du climat scolaire.

Dès janvier 2025, tous les personnels contractuels nouvellement intégrés à l'institution seront formés à la laïcité et aux valeurs de la République.

Être en mesure de détecter et de signaler tout comportement contrevenant à leur respect.

04

RESPONSABILISER LES ÉLÈVES ET LEURS FAMILLES

Le règlement intérieur est un document officiel qui fixe les règles de fonctionnement, de discipline et de vie collective. Il est adopté par le conseil d'école.



Ritualiser sa présentation auprès de la communauté chaque année.



Renforcer la relation École-familles

Le rôle des parents d'élèves est essentiel dans la qualité du climat scolaire et des relations au sein de la communauté éducative.

05

PILOTAGE ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENTAL

Désignation dans chaque académie et département d'un responsable climat scolaire